



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Ploumagoar

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Date de convocation

17 avril 2026

Date d'affichage

17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois d'avril, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick ECHEVEST, maire.

Présents :

M. ECHEVEST, M. PRIGENT, Mme COCGUEN, M. YAHIA, Mme BOTCAZOU, M. LE LAY, Mme LE FOLL, M. STEPHAN, M. HATTON, Mme LE COTTON, Mme CRENN, Mme CHARNEAU, Mme LOLLIERIC, M. MONJARET, M. SAVINIEN (à partir de 19h10), M. COLLET, M. BERTHILLOT, Mme LE LIARD, Mme EUZEN, M. BATARD, M. CHEVALIER, Mme GUILCHER, Mme LE GOUX, M. LAQUERRE.

Pouvoirs :

Mme LOYER à M. STEPHAN, M. BIHEL à M. ECHEVEST, Mme GREZARD à Mme CRENN, Mme DRUILLENEC à Mme LE FOLL, M. NOGE à M. YAHIA, M. SAVINIEN (jusqu'à 19h10) à M. LE LAY.

Absents :

Secrétaires de séance : Mme LE FOLL et M. BATARD

Délibération n° 2026-052 | Tarifs de la salle de Kergé

Monsieur le Maire expose que par délibération du 19 septembre 2025, le conseil municipal a fixé les tarifs de location de la salle de Kergé pour les particuliers, associations et entreprises.

Cette délibération nécessitant des modifications et compléments, elle est annulée et remplacée par la présente délibération.

Article 1

Les tarifs applicables à compter du 30 avril 2026 sont les suivants :

TARIFS PARTICULIERS

	Du lundi au vendredi ½ journée	Du lundi au vendredi Journée entière	Vendredi soir	Samedi ou dimanche jour férié Journée entière	Week-end
Grande salle avec hall	350 €	650 €	450 €	850 €	1 300 €
	250 €	450 €	330 €	600 €	900 €
Petite salle avec hall	150 €	250 €	200 €	350 €	500 €
	100 €	180 €	130 €	250 €	350 €
Ensemble (grande salle et petite salle)	500 €	900 €	650 €	1 200 €	1 800 €
	350 €	650 €	450 €	850 €	1 250 €
Cuisine avec cuisson	100 €	100 €	100 €	100 €	200 €
Cuisine sans cuisson	50 €	50 €	50 €	50 €	100 €

30 % de réduction inclus pour les particuliers de la commune

TARIFS ASSOCIATIONS COMMUNALES

	Du lundi au vendredi ½ journée	Du lundi au vendredi Journée entière	Vendredi soir	Samedi ou dimanche Journée entière	Week-end
Grande salle avec hall	125 €	225 €	165 €	300 €	450 €
Petite salle avec hall	50 €	75 €	100 €	130 €	150 €
Ensemble (grande salle et petite salle)	175 €	300 €	265 €	400 €	600 €
Cuisine avec cuisson	100 €	100 €	100 €	100 €	200 €
Cuisine sans cuisson	50 €	50 €	50 €	50 €	100 €

TARIFS ORGANISMES PUBLICS ET ASSOCIATIONS EXTERIEURES

	Du lundi au vendredi ½ journée	Du lundi au vendredi Journée entière	Vendredi soir	Samedi ou dimanche Journée entière	Week-end
Grande salle avec hall	250 €	450 €	325 €	600 €	900 €
Petite salle avec hall	100 €	150 €	200 €	250 €	300 €
Ensemble (grande salle et petite salle)	350 €	600 €	525 €	800 €	1 200 €
Cuisine avec cuisson	100 €	100 €	100 €	100 €	200 €
Cuisine sans cuisson	50 €	50 €	50 €	50 €	100 €

TARIFS ENTREPRISES

	Du lundi au vendredi ½ journée	Du lundi au vendredi Journée entière	Vendredi soir	Samedi ou dimanche Journée entière	Week-end
Grande salle avec hall	850 €	1 350 €	1 050 €	1 850 €	3 050 €
Petite salle avec hall	370 €	570 €	470 €	820 €	1 120 €
Ensemble (grande salle et petite salle)	1 220 €	1 920 €	1 100 €	2 670 €	4 170 €
Cuisine avec cuisson	100 €	100 €	100 €	100 €	200 €
Cuisine sans cuisson	50 €	50 €	50 €	50 €	100 €

Article 2

Le tarif de la caution est fixé forfaitairement à 1 500 €.

Article 2

Un acompte correspondant à 30% du montant de la location est exigé au moment de la réservation. Ce montant n'est pas remboursé en cas d'annulation non justifiée.

Article 3

Les prestations complémentaires sont facturées comme suit :

- Prestation accueil : tarif 30 €/heure (ce tarif inclut le coût du personnel)
- Prestation ménage : tarif 35 €/heure (ce tarif inclut le coût du personnel d'entretien, les produits d'entretien et l'entretien du matériel de nettoyage)
- Prestation gradin : tarif 30 €/heure (ce tarif inclut le coût du personnel pour le déploiement et/ou repli des gradins rétractables si besoin en cours d'évènement)
- Prestation régie : 45 €/heure (ce tarif inclut le coût du régisseur, la préparation et l'entretien des équipements scéniques)

Article 4

Le Maire peut, sur décision, moduler les tarifs pour les partenaires institutionnels ou toute réservation donnant lieu au rayonnement de la commune. Le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour juger de l'opportunité de telles modulations des tarifs.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 16 avril 2026,

Après en avoir délibéré,

Majoritairement [ont voté contre : M. BATARD, M. CHEVALIER, Mme GUILCHER, Mme LE GOUX, M. LAQUERRE],

Décide d'appliquer les tarifs de location de la salle de Kergré comme exposé ci-avant.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

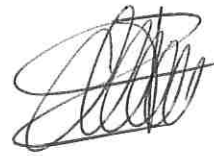
Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 022-212202253-20260430-DE052CM30042026-DE

--Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme.

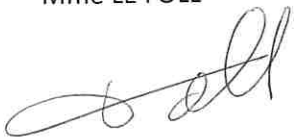
Le Maire,



Yannick ECHEVEST

Les secrétaires de séance,

Mme LE FOLL



M. BATARD

